



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Cleanplanet® • FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :	SteriPro C	
Codes du produit :	120410-10	120410-500
	120410-1	120410-500P
	120410-1P	120410-500D
	120410-100	120410-1000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

DESINFECTANT SURFACES ET MAINS

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : CLEANPLANET SA
116 Pont du Centenaire
1228 Plan-les-Ouates
TEL : 022 784 32 48
MAIL : contact@cleanplanet.ch
www.cleanplanet.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Institut de toxicologie - 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger :

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs très inflammables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention d'avertissement :

Danger

Pictogrammes :



Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

Généralités :

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Intervention :

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination :

P501

Éliminer le contenu/récipient dans des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales..

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX : 603-002-00-5 CAS : 64-17-5 EC : 200-578-6 ENR : 01-2119457610-43-xxxx ALCOOL ÉTHYLIQUE, ÉTHANOL	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319		>=70 - < 90
INDEX : 603-117-00-0 CAS : 67-63-0 EC : 200-661-7 ENR : 01-2119457558-25-xxxx PROPANE-2-OL; ALCOOL ISOPROPYLIQUE; ISOPROPANOL	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		>=1 - < 10

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Éloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Indications générales**En cas d'inhalation**

Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement par l'abondance de l'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche, recracher le liquide. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes :

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets :

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux :

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires :

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun :

Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) :

3 Substances liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant : ethanol N°-CAS 64-17-5

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation :	950 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation :	1900 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau :	343 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation :	114 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation :	950 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau :	206 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion :	87 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce :	0,96 mg/l
Eau de mer :	0,79 mg/l
Libérations intermittentes :	2,75 mg/l



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

STP :	580 mg/l
Sédiment d'eau douce :	3,6 mg/kg poids sec
Sédiment marin :	2,9 mg/kg poids sec
Sol :	0,63 mg/kg poids sec
Empoisonnement secondaire :	380 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME) : 500 ppm, 960 mg/m³

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
1.000 ppm, 1.920 mg/m³

Composant : propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau :	888 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation :	500 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau :	319 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation :	89 mg/m ³
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion :	26 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce :	140,9 mg/l
Eau de mer :	140,9 mg/l
Libérations intermittentes :	140,9 mg/l
STP :	2251 mg/l
Sédiment :	552 mg/kg poids sec
Sol :	28 mg/kg
Empoisonnement secondaire :	160 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
Aucun risque pour l'embryon si les valeurs de AGW et de BGW sont respectées.

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME): 200 ppm, 500 mg/m³

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)
400 ppm, 1.000 mg/m³

Indices d'exposition biologique

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), acétone,
Urine

25 mg/l, Temps d'échantillonnage: la fin de l'exposition / fin de quart.

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), acétone,
Sang

25 mg/l, Temps d'échantillonnage: la fin de l'exposition / fin de quart.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée. Protection respiratoire conforme à EN 141. Filtre combiné: A-P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égoûts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Forme :	Clair.
Odeur :	Alcoolique.
Couleur :	Incolore.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Seuil olfactif :	Donnée non disponible
pH :	Donnée non disponible
Point de congélation :	Donnée non disponible
Point d'éclair :	19,5 °C
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible
Limite inférieure d'explosivité :	Donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité :	0,856 g/cm ³
Hydrosolubilité :	Complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	Donnée non disponible



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Explosivité :	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible. La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes :	Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction :	1,3654
------------------------	--------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Éviter chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Toxicité aiguë

Orale	Donnée non disponible
Inhalation	Donnée non disponible
Dermale	Donnée non disponible

Irritation

Peau	Donnée non disponible
Yeux	Donnée non disponible

Sensibilisation

Donnée non disponible

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité	Donnée non disponible
Mutagénicité	Donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Donnée non disponible

Exposition répétée

Donnée non disponible

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Danger par aspiration

Donnée non disponible

alcool éthylique, éthanol No.-CAS 64-17-5**Toxicité aiguë**

Voie d'exposition orale
DL50 10470 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

Voie d'exposition inhalation
CL50 51 mg/l (Rat; 4 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

Voie d'exposition dermale
CL50 > 2000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)
Yeux Provoque une sévère irritation des yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (Test de Maximalisation)
non sensibilisant(e) (Souris) (OCDE ligne directrice 429)
non sensibilisant(e) (Inhalation; Rat)

Effets CMR**Cancérogénicité**

NOAEL > 4.000 mg/kg p.c./jour
(Souris, femelle)(Organes cibles: Foie)(Oral(e); 105 semaines; Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)

NOAEL > 4.250 mg/kg p.c./jour
(Souris, mâle)(Organes cibles: Foie)(Oral(e); 105 semaines; Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)(OPPTS 870.4200)

NOAEL > 3.000 mg/kg p.c./jour
(Rat)(OCDE ligne directrice 451)

Propriétés CMR**Cancérogénicité**

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité

On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction

Il n'est pas considéré toxique pour la reproduction.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)
négatif (Cellules de lymphome de souris) (OCDE ligne directrice 476)
Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus. (Test de mutation inverse sur les bactéries; Escherichia coli) (Aucune directive n'a été appliquée)

Génotoxicité in vivo

Résultat Des résultats aussi bien positifs que négatifs ont été obtenus. (Test dominant de létalité; Souris, mâle) (Oral(e); 5 jours) (OCDE ligne directrice 478)
négatif (Test d'aberration chromosomique in vivo; Hamster, mâle et femelle) (Oral(e);) (OCDE ligne directrice 475)
négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris) (OCDE ligne directrice 475)



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Cleanplanet® • FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tératogénéicité

LOAEL Développement	8.200 mg/kg p.c./jour (Rat, Sprague-Dawley)(6 sem.)(Aucune directive n'a été appliquée)Réduit la masse squelettique.
NOAEL Développement	5.200 mg/kg p.c./jour (Rat, Sprague-Dawley)(6 sem.)(Aucune directive n'a été appliquée)
NOAEL Maternelle	>= 20.000 ppm
NOAEL Teratog.	16.000 ppm (Rat, Sprague-Dawley)(Inhalation; 10,000, 16,000, 20,000 ppm; 7 heures / jour)(OCDE ligne directrice 414)Réduction de la consommation alimentaire de la mère.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère	21,5 mg/kg p.c./jour (Souris, mâle et femelle)(OCDE ligne directrice 416)Aucun effet négatif.
NOAEL F1	13,8 mg/kg p.c./jour (Souris, mâle et femelle)(OCDE ligne directrice 416)Réduction de la motilité des spermatozoïdes.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarques	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
-----------	---

Exposition répétée

Remarques	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
-----------	--

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEL	1730 mg/kg p.c./jour (Rat, femelle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408), Organes cibles: Foie
NOAEL	> 20 mg/l (Rat, mâle)(Inhalation; 21 jours) (OCDE ligne directrice 403)

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques :	L'éthanol est neuro-, et cytotoxique. De part sa capacité à se solubiliser dans l'eau et les graisses, l'éthanol peut être toxique de manière concentration-dépendante sur les organes. La liposolubilité est responsable des effets dangereux sur le SNC. L'absorption à travers les muqueuses est rapide, tandis qu'elle est moins importante à travers la couche extérieure de la peau. L'élimination s'effectue par oxydation ou de manière secondaire par expiration et via les reins. Des concentrations élevées (>60%) peuvent induire une déshydratation jusqu'à l'endommagement de l'épiderme. Différents stades d'intoxications peuvent survenir selon la quantité absorbée et les circonstances, avec pertes de contrôle, vertiges et vomissements. La présence simultanée de solvants, d'amines, de composés aromatiques et un certain nombre de médicaments peuvent provoquer des effets antagonistes.
Expérience de l'exposition humaine :	Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

CL50 > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

Dermale

DL50 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

Yeux

Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante.

Sensibilisation

non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Cancérogénicité

NOEL 5.000 ppm
(négatif, Souris, mâle et femelle)(Inhalation; 0, 500, 2500, 5000 ppm; 78 semaines; Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)(OCDE ligne directrice 451)

Propriétés CMR

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité

Aucun effet sur ou via l'allaitement

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vitro

négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

Génotoxicité in vivo

négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle) (intrapéritonéal;) (OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

NOAEL Maternelle 400 mg/kg p.c./jour

NOAEL Développement 400 mg/kg p.c./jour
(Rat, Sprague-Dawley)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 414)Aucune réaction secondaire.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère 853 mg/kg p.c./jour

(Une étude Génération - toxicité pour la reproduction; Rat, Wistar, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 415)Aucun effet négatif.

NOAEL Mère 500 mg/kg p.c./jour

(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 416)Aucun effet négatif.

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Inhalation Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

alcool éthylique, éthanol No.-CAS 64-17-5

Toxicité aiguë

Poisson

TCL50 15.300 mg/l (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête); 96 h) (Essai en dynamique; US-EPA)

CL50 11.200 mg/l (Salmo gairdneri; 24 h) (Essai en dynamique; US-EPA)

CL50 13.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h) (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 858 mg/l (Artemia salina; 24 h) (OCDE Ligne directrice 202)Eau de mer

CE50 12.340 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (ASTM E 729-80)Eau douce

CL50 5.012 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; ASTM E 729-80)Eau douce

algue

CE50 275 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)Eau douce

EC10 11,5 mg/l (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce); 72 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50 5800 mg/l (Paramecium caudatum; 4 h) (Essai en statique; Aucune directive n'a été appliquée)



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Toxicité chronique

Poisson

NOEC 245 mg/l (30 jr) (QSAR)

Invertébrés aquatiques

NOEC 9,6 mg/l (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau); 10 jr) (Essai en semi-statique; Fin: Reproduction; Aucune directive n'a été appliquée)

NOEC 79 mg/l (Palaemonetes pugio; 12 jr) (Essai en statique) Composant: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0 Toxicité aiguë

Poisson

CL50 9.640 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 9.714 mg/l (Daphnia magna; 24 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h)

LOEC 1000 mg/l (algue; 8 jr)

Bactérie

CE50 > 100 mg/l (Bactérie) aucune action nocive

12.2. Persistance et dégradabilité

alcool éthylique, éthanol No.-CAS 64-17-5

Persistance

(par rapport à: Eau) hydrolyse non-significative

Biodégradabilité

97 % (aérobie; boue activée; par rapport à: formation de CO₂ (% de la valeur théorique).; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B) Facilement biodégradable.

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Persistance

Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative.
Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

Biodégradabilité

53 % (aérobie; eaux ménagères; par rapport à: Consommation d'O₂; Durée d'exposition: 5 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.5.) Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

alcool éthylique, éthanol No.-CAS 64-17-5

Bioaccumulation

log Kow -0,35 (24 °C; pH 7,4) (OCDE ligne directrice 107)
BCF: 0,66; Ne montre pas de bioaccumulation.

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Bioaccumulation

log Kow 0,05
Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

alcool éthylique, éthanol No.-CAS 64-17-5

Mobilité

Eau Le produit est soluble dans l' eau.

Air Le produit s'évapore facilement.

Sol On ne s'attend pas à une absorption par le sol.



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Mobilité

Eau	Le produit est soluble dans l'eau.
Sol	Mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

ethanol No.-CAS 64-17-5

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

ethanol No.-CAS 64-17-5

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

100 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

1900 mg/g

Information écologique supplémentaire

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Produit	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.
Emballages contaminés	Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
Numéro européen d'élimination des déchets	Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie..

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID)



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

Cleanplanet® • FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

14.1. Numéro ONU :

UN 1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ADR	ÉTHANOL EN SOLUTION
RID	ÉTHANOL EN SOLUTION
IMDG	ETHANOL SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	3 3; F1; 33; (D/E)
---	---

RID-Classe (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	3 3; F1; 33
---	--

IMDG-Classe (Étiquettes; No EMS)	3 3; F-E, S-D
-------------------------------------	--

14.4. Groupe d'emballage :

ADR	II
RID	II
IMDG	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	non
Dangereux pour l'environnement selon RID	non
Polluant marin selon le code IMDG	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

CHZB/CHZN	CHZN4242
-----------	----------

Seuils quantitatifs OPAM	20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)
--------------------------	---

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques	
Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses	

ethanol No.-CAS 64-17-5

UE. Règlement UE n° 649/2012 La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
concernant les exportations et
importations de produits
chimiques dangereux



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

Numéro CE : , 200-578-6; Listé

propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

UE. Règlement UE n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé

EU. Reglementation N° 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325)

Numéro CE : , 200-661-7; Listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H333	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Abréviations et acronymes

UVCB

substances de composition vPvB

inconnue ou variable,

produits de réaction

complexes ou matières

biologiques très persistant

et très bioaccumulable

FBC

facteur de bioconcentration

DBO

demande biochimique en oxygène

CAS

Chemical Abstracts Service

CLP

classification, étiquetage et emballage



SteriPro C

Solution alcoolique désinfectante de surfaces

CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
SGH	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CL50	concentration létale médiane
LOAEC	concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	dose minimale avec effet nocif observé
LOEL	dose minimale avec effet observé
NLP	ne figure plus sur la liste des polymères
NOAEC	concentration sans effet nocif observé
NOAEL	dose sans effet nocif observé
NOEC	concentration sans effet observé
NOEL	dose sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	limite d'exposition professionnelle
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
N° REACH Autor.	REACH - Numéro d'autorisation
N° REACH ConsDemAutor.	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
PNEC	concentration prédite sans effet
STOT	toxicité spécifique pour certains organes cibles
SVHC	substance extrêmement préoccupante

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification :

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation :

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

